



Paris, le 20 octobre 2016

Madame la Ministre,

Depuis plus d'un an maintenant, vous vous exprimez en faveur de la revalorisation de l'enseignement professionnel. Les 30 ans du baccalauréat professionnel ont été pour vous l'occasion de rappeler « *la cohérence d'ensemble du système éducatif et de la place qu'y occupe l'enseignement professionnel* ». Cette voie de formation, qui scolarise un tiers des lycéen-es et qui permet chaque année de qualifier près de 153 000 jeunes au niveau IV (bac pro, mention complémentaire, BT) et près de 206 000 jeunes au niveau V (CAP, BEP, mentions complémentaires), est essentiel. Elle permet d'élever le niveau de qualification global de la population et de lutter contre les sorties sans diplômes.

Les enseignant-es qui exercent dans les lycées professionnels mettent tout en œuvre pour faire réussir les élèves qui sont, pour beaucoup, les plus éloignés de la culture scolaire et qui sont aussi souvent les plus socialement défavorisés. Dans des conditions d'exercice souvent difficiles, ils assurent leur mission avec dévouement et professionnalisme, allant bien souvent au-delà de ce qui leur est demandé. Vous l'avez vous-même rappelé lors de votre discours à Arras le 2 septembre 2016 « *Sans les enseignants et les formateurs qui font la force de cette voie, et qui allient expertise professionnelle et innovation pédagogique, notre avenir serait compromis.* »

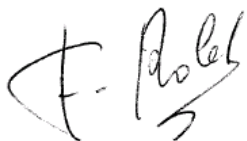
Or, comme vous le savez, les enseignant-es qui exercent en lycée professionnel ont été exclus de la pondération mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. Pour des raisons purement budgétaires, le ministère a préféré mettre en place une nouvelle indemnité de sujétion de 400 € qui ne sera même pas revalorisée en 2017. Contrairement à ce que vous affirmez, la mise en place de cette indemnité n'est pas de nature à valoriser l'engagement des professeur-es de lycée professionnel dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP.

Cette différence de traitement entre les trois voies du lycée n'est pas comprise par les enseignant-es qui ressentent cette mesure comme inégalitaire, stigmatisante, injuste et méprisante au regard de leur investissement.

Pour nos organisations syndicales, cette situation ne peut plus durer. Lors du CTM du 11 février 2015, la quasi-totalité des organisations syndicales a voté un vœu pour que les enseignant-es exerçant dans la voie professionnelle puissent bénéficier des mêmes conditions de pondération que leurs collègues de la voie générale et technologique.

Nous vous demandons donc de revenir rapidement sur cette situation d'une injustice flagrante. Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédérique ROLET
Secrétaire général
du SNES-FSU



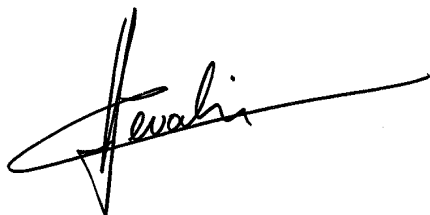
Jérôme DAMMERY
Co Secrétaire général
du SNUEP-FSU



Benoît HUBERT
Secrétaire général
du SNEP-FSU



Christian CHEVALIER
Secrétaire général
du SE-Unsa



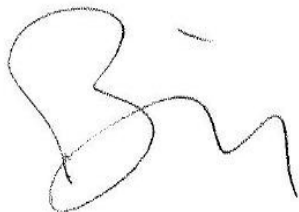
Patrick DESIRE
Secrétaire général
de la CGT



François PORTZER
Président National
du SNALC



Frédéric SEVE
Secrétaire général
du SGEN-CFDT



Sabine Duran
Co Secrétaire fédérale
de SUD EDUCATION

